

Emilie CHALAS
Députée de l'Isère

Communiqué de Presse
La démagogie de la municipalité Piolle n'aide en rien les migrants !

La majorité a adopté dimanche en première lecture le projet de loi pour un droit d'Asile effectif, une immigration maîtrisée et une intégration réussie. Et nous l'assumons pleinement !

Le maire de Grenoble et plusieurs élus de sa municipalité n'hésitent pas eux à dire de ce texte qu'il marque « un recul sans précédent des droits », qu'il laissera une « marque indélébile » sur les députés de la majorité, dont il qualifie l'action de « xénophobe », « digne de l'extrême droite », voire même du « régime de Vichy » ! Après les procès en inhumanité, voici les procès en fascisme !

C'est tout simplement intolérable ! Descendante d'immigrés, petite-fille et petite-nièce de combattants contre le régime nazi en Normandie et en Afrique du Nord, je ne saurais tolérer pareils outrances, insultes et mépris, à titre personnel comme au nom de la République française.

Comment qualifier la majorité comme étant d'extrême droite quand cette dernière nous accuse justement d'organiser « la submersion migratoire de la France » et que nous l'avons combattu pendant de longues heures dans l'hémicycle pour défendre la réunification familiale, l'Aide médicale d'Etat et même les principes fondamentaux de l'asile ? Les Républicains et l'extrême-droite ont voté certaines dispositions du texte, mais la gauche et la France Insoumise aussi !

Alors de quoi parle-t-on exactement ? Le délai de rétention porté à 90 jours ? Il reste en deçà des autres dispositions en Europe, et n'est en pratique que de 12,7 jours en moyenne. Sous contrôle du juge des libertés, la possibilité est donnée de porter la durée de rétention à 90 jours pour laisser le temps de négocier les laissez-passer consulaires dans un cas sur quinze.

La rétention des mineurs isolés ? Elle reste interdite conformément au droit international. La rétention des mineurs ne se fait que s'ils accompagnent leurs parents, quand ils ont été déboutés de leur demande d'asile et ont refusé ou contourné l'assignation à résidence, et seulement dans les heures précédant le départ. Sur 24 000 retenus en 2017, 275 étaient des mineurs avec leur famille ; leur durée de séjour moyen en CRA était de 0,45 jour. Le ministre s'est également engagé à revoir toute l'organisation d'accueil des familles dans le cadre de la rétention administrative. Non, nous ne prévoyons pas d'enfermer des mineurs pendant 3 mois !

Le délai de recours ? Il est réduit à 15 jours comme dans de nombreux pays européens. Le Conseil d'Etat considère ce délai comme raisonnable au sens du droit européen. De plus nous avons assorti cette disposition d'une simplification du recours qui peut être déposé sur simple papier libre. De surcroît, 70% des demandeurs d'asile bénéficient d'une aide juridictionnelle et disposent à ce titre d'une expertise d'avocat et d'un délai supplémentaire pour construire leur dossier.

En ayant recours à ces outrances et à ces mensonges, ces membres de la majorité municipale insultent l'intelligence de nos concitoyens mais surtout méprisent les migrants eux même, car leur démagogie ne les aide en rien. Ils se font au contraire les cyniques qui refusent d'améliorer la situation des demandeurs d'asile que la procédure actuelle plonge dans une incertitude et une précarité inacceptables. Ils sont par ailleurs les irresponsables qui tiennent le discours tellement facile que l'on peut accueillir tout le monde. Ils se rendent ainsi coupables non seulement d'inhumanité et d'irresponsabilité mais aussi de crime contre la vérité.

Je m'inquiète de la démagogie que pratique et encourage le maire de Grenoble par l'intermédiaire de ses équipes. Est-ce là le signe d'une authentique radicalisation ou bien le fait que Monsieur le Maire cherche à détourner sur autrui le mécontentement généré par sa politique locale ?

Dans ce dossier sensible et complexe qu'est celui de l'asile et de l'immigration, comme dans les autres, j'invite Monsieur Piolle à la modération et au dialogue constructif. Je me tiens personnellement à sa disposition s'il souhaite s'engager dans un débat respectueux, public si nécessaire.

Contact presse :

Bertrand BIJU-DUVAL, Collaborateur parlementaire auprès d'Emilie CHALAS
bertrand.biju-duval@clb-an.fr / 06 37 53 75 17
emilie.chalas@assemblee-nationale.fr / 04 76 88 88 35